



Logement neuf livré avec défauts....

Par **vincent**, le **22/11/2016** à **15:06**

Bonjour,

J'ai acquis un logement neuf acheté sur plan.

Malheureusement beaucoup de choses ne vont pas.

-Carrelages cassés et mal collé (toute la pièce sonne creux)

-Terrasse non finie.

-Porte d'entrée cabossée.

etc....

L'entreprise maître d'oeuvre est venue constater les dégâts.

Résultat le maître d'oeuvre ne peut rien faire. De qui se moque t-on?

Après une lettre recommandée AR, j'ai obtenu un rendez-vous chez moi avec l'architecte qui à monté le projet.

Aidez-moi à le mettre sous le fait accompli et l'obliger à me donner réparation.

Il y a t-il des lois à lui mettre sous le nez, des moyens de pressions qui l'oblige à agir?

Merci de m'aider svp.

Vincent

Par **talcoat**, le **23/11/2016** à **10:34**

Bonjour,

Il faut préciser le cadre juridique du contrat et si la réception a eu lieu...

Cordialement